LA DOMITIENNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE – SERVICE ZONE NATURA 2000 ET TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL / ESPACES NATURELS

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2024 AUPRÈS DE LA RÉGION OCCITANIE ET DES DÉPARTEMENTS DE L'AUDE ET DE L'HÉRAULT, DANS LE CADRE DE LA GESTION DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL SUR LA BASSE VALLÉE DE L'AUDE

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10 ;

Vu la délibération n° 17.110.3 du Conseil communautaire du 13 septembre 2017 actant la gestion des zones Natura 2000 et la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral au titre des compétences de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 18.124.3 du Conseil communautaire du 4 juillet 2018 relative à la convention cadre de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral – site Basse Plaine de l'Aude n°34/210 ;

Vu la délibération n° 22.120.1 du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Président ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne a choisi d'exercer les missions de gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral au 1er janvier 2018 ;

Considérant que, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des terrains du Conservatoire du littoral sur la Basse Vallée de l'Aude, le plan de financement en fonctionnement pour l'année 2024 est prévu comme suit, à hauteur de 55 128 € TTC, dont 11 578€ en fonds propres :

	Désignation des dépenses		Montants*
Budget prévisionnel	Frais de personnel		50 628 €
	Prestation de service (TTC)		1 000 €
	Achat de petit matériel de fonctionnement (TTC)		3 500 €
	TOTAL		55 128 € TTC
Plan de financement		Subvention/Participation (€)	Taux (%)
	Conservatoire du littoral		
	Région	11 025	20 %
	Département de l'Aude	5 237	9,5 %
	Département de l'Hérault	5 237	9,5 %
	Redevances terrains CDL	22 051	40 %
	Autofinancement	11 578	21 %
	TOTAL	55 128 € TTC	100%

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_AR-034-243400488-20231221-DP_2023_059

Considérant qu'il convient de solliciter auprès de la Région Occitanie ainsi que des Départements de l'Aude et de l'Hérault les demandes de subvention les plus importantes possibles ;

I. PREND ACTE du plan de financement prévisionnel relatif à la mise en œuvre du plan de gestion des terrains du Conservatoire du littoral sur la Basse Vallée de l'Aude pour 2024 ;

II. DÉCIDE de solliciter l'octroi de subventions les plus élevées possibles auprès de la Région Occitanie ainsi que des départements de l'Aude et de l'Hérault ;

III. PRÉCISE que les crédits afférents feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour l'exercice suivant au chapitre prévu à cet effet.

IV. RENDRA COMPTE de l'exercice de cette attribution au Conseil communautaire lors de l'une de ses prochaines réunions.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

VI. CHARGE le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision, de sa transmission au représentant de l'Etat ainsi que, si nécessaire, au comptable public, de sa publication sur le site internet de La Domitienne et de son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

A Maureilhan, le 21 DEC. 2023

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - LA DOMITIENNE -

Alain CARALP

Décision transmise au représentant de l'Etat le 21 DEC. 2023

Décision certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 21 DEC. 2023

Décision présentée au Conseil communautaire du

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_AR-034-243400488-20231221-DP_2023_059